

4 fév. 1856 : L'Agence de l'Union maritime au commissaire de l'émigration de Strasbourg (414 D 2154)

L'émigration alsacienne vers les États-Unis d'Amérique au XIX^e siècle

1001
5 fév. 56

Strasbourg le 4 Février 1856

Union Maritime
PAQUEBOTS RÉGULIERS
du Havre à New-York
New-Orléans & San-Francisco.
Agence Générale
DE
STRASBOURG
E^t KLENCK
Rue Obomaun, 101.

Monsieur le Commissaire de l'émigration
Européenne en Ville

Je me vois de nouveau forcé de vous communiquer
une lettre de mon Agent de Wissembourg, relativement
à M^{rs} Le Commissaire de Police de cette localité.
Prétendant qu'il ne pouvait pas viser l'accord d'un passager s'il n'était
pas entièrement payé il l'a empêché avant hier de partir par le train
d'émigrants. Ces passagers n'ont pu partir alors de Wissembourg
que par le dernier train qui arrive ici un instant seulement avant le départ
de celui de Paris. Il n'a donc pas pu venir chez moi pour prendre
les papiers nécessaires.

Sur les passagers qui me sont envoyés par mes Agents arrivent
chez moi porteurs de contrats provisoires contre lesquels je leur mets
ceux prescrits par M^{onsieur} le Ministre. Les Agents ne payent
d'aucun qui le moment de leur débourse et de leur commission. Le solde
des contrats est généralement réglé chez moi, quelque fois même ailleurs
seulement si les passagers le désirent.

Ce que M^{onsieur} le Commissaire de Wissembourg demande
ne peut se faire, cela occasionnerait une comptabilité sans fin avec les
Agents, et éveillerait la méfiance des passagers qui ne veulent régler
que chez moi ou au Havre. Autrement j'arrêterai le passager comme
il l'a fait avant hier, ce fonctionnaire aurait tout bonnement dû
s'assurer s'il est possesseur de fonds suffisants pour payer

ARCHIVES
DU BAS-RHIN

le montant de son contrat, comme il a été autorisé par la Loi.
J'espère, Monsieur le Commissaire, qu'il suffira de
préface fait, qui empêche la régularité de nos expédition, à votre
connaissance, pour qu'il ne puisse plus se renouveler.
A l'appui, je vous remets les deux lettres de mon Agent
S. Gersché de Wissembourg.
Ayez, Monsieur le Commissaire, l'assurance
de ma considération la plus distinguée
C. Hentz